

## Compte-Rendu du Conseil Municipal du 4 février 2009

**Nombre d'élus : 23**

**En fonctions : 23**

**Présents : 16**

**Sous la présidence de M. STRAUB, Maire**

**Etaient présents:** Mmes GAUGIN - PALUCCI - M. NAVROT - NICOLAY - DHIOS Adjoints.

Mmes ANTOINE - HERZHAUSER - PATRICOLA – DILLER.  
M. CORTINA - PERRET - BRABLE - KAUFFER - VINCENT - TISON - Conseillers

**Absents excusés:**

Mme MAHIEU	→	procuration à Mme PALUCCI
M. OMINETTI	→	procuration à Mme PATRICOLA
Mme ANDRE	→	procuration à M. NICOLAY
M. LORANG	→	procuration à M. le Maire
Mme FLORI	→	procuration à Mme DILLER
Mme CUSUMANO	→	procuration à M. DHIOS

**Absent :** M. QUINIO

**Date d'envol de la convocation : 27 janvier 2009**

**Secrétaire de séance : Monsieur KAUFFER**

### Ordre du Jour

1. Approbation du compte rendu du 9 décembre 2008
2. Vente d'une partie du terrain communal sis section 9, n°222
3. Résultat d'appels d'offres
  - a. Hébergement et maintenance du site Internet de la Commune
  - b. Maintenance du parc informatique
4. Contrat maintenance intrusion Mairie – Décision à intervenir
5. Eglise Saint Quentin – Convention de délégation
6. SIVO – Marché place de l'Europe
7. Chemin du Longeau – Décision à intervenir
8. Droits de stationnement 2009 – Actualisation
9. Taxi – Actualisation du droit de stationnement 2009-
10. Changement des fenêtres de l'école maternelle Arc en Ciel – Demande de subvention au titre de la DGE
11. Travaux place de l'Europe –
  - a. Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine
  - b. Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur
  - c. Demande de subvention au SGAR/ Préfecture de Région
  - d. Demande de subvention au Sénat
  - e. Demande de subvention à la Commission Européenne
  - f. Demande de subvention au Parlement Européen
  - g. Demande de subvention à l'Eurogroupe
12. Départ en retraite – Décision à intervenir

13. Location d'un appartement communal – Décision à intervenir

14. Remboursement de sinistres

15. Divers

### 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2008

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2008 est approuvé.

### 2) VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN COMMUNAL SIS SECTION 9, n°222

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur BILLON, propriétaire d'une maison Rue Pichon jouxtant le parc de l'Archyre souhaiterait pouvoir acheter 16 m<sup>2</sup> de la parcelle communale sis en section 9 n° 222 (entrée du parc par la rue Pichon) afin d'aligner les limites de sa propriété du côté du parc.

Monsieur NICOLAY précise qu'une évaluation a été demandée à France Domaines et que la valeur vénale de ce bien a été estimée à 25 €/m<sup>2</sup> soit environ 400€.

Un devis d'arpentage a été établi par un géomètre pour un montant de 741 €. Ces frais seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur NICOLAY présente un plan qui permet de visualiser la demande de Monsieur BILLON.

Monsieur le Maire précise que le Conseil a toujours vendu les terrains à un prix supérieur à l'estimation des Domaines et il propose de le porter à 600 €.

Monsieur CORTINA quant à lui propose 500 €.

Mme DILLER demande si on a demandé à M. BILLON d'enlever sa clôture en plastic dans le mesure où le terrain lui serait vendu.

M. NICOLAY et NAVROT qui ont rencontré M. BILLON le lui ont précisé et cela n'a posé aucun problème.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **décide** de céder la partie d'environ 16 m<sup>2</sup> du terrain sis en secteur 9, n°222 pour 400 €.
- **autorise** le Maire à dresser et signer l'acte administratif, M. NICOLAY, Maire Adjoint, représentant la Commune lors de la signature.

Adopté par      11 voix pour un prix à 400 €  
                          9 voix pour 600 €  
                          1 voix pour 500 €.  
                          1 abstention

### 3) RESULTAT D'APPELS D'OFFRES

- a) Hébergement et maintenance du site Internet de la Commune
- b) Maintenance du parc informatique

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur NICOLAY rappelle à l'Assemblée qu'un appel d'offres a été effectué auprès de sociétés pour la maintenance et l'hébergement du site communal ainsi que pour la maintenance du parc informatique.

#### a. Hébergement et maintenance du site de la commune

3 sociétés ont proposé une offre :

<b>Sociétés</b>	<b>Montant</b>
ISL 5 rue de la Folie 57530 COINCY	800 € pour la maintenance 70 € pour l'hébergement sur 1 an modification site 50 € heure suppl.
JCD Développement 18 avenue Sébastopol 57070 METZ	Hébergement : 1172.08 € dont 40 adresses email Maintenance et mise à jour : 897 € pour 10 heures
MEDIATIC productions 43 impasse Louise Bertin 57280 MAIZIERES-Les-METZ	Hébergement : 400 € Maintenance : 500 € (10 heures)

#### b. Maintenance du parc informatique

5 sociétés ont répondu :

<b>Sociétés</b>	<b>Montant</b>	<b>Coût horaire</b>
THIJO 43 rue de Metz 57160 LESSY	10 h/mois soit 120 heures /an intervention sous 24 ou 48 h Montant 3 900 €	32.50
MEDIATIC productions 43 impasse Louise Bertin 57280 MAIZIERES-Les-METZ	Chéquier de 10 heures renouvelables 700 € + 1 journée sur site par mois comprise	70
ISL 5 rue de la Folie 57530 COINCY	1 visite d'entretien tous les 4 mois Dépannage par téléphone Intervention dans les 24 h. Montant 5 262 € Si intervention sous 48 h Montant : 3528.20 €	109.62 73.50
CEBEA Metz	1 visite (10 points) : 600 €	600
JCD Développement 18 avenue Sébastopol 57070 METZ	20h/an : 1794 €	161.40

La commission d'appel d'offres qui a effectué l'ouverture des plis le 19 janvier dernier et au vue de la complexité des différentes propositions s'est réunie une nouvelle fois le 27 janvier afin de procéder à un examen plus approfondi.

La commission d'appel d'offres propose à l'Assemblée de retenir la société THIBJO de Lessy pour la maintenance du parc informatique et la société ISL de Coincy pour la maintenance et l'hébergement du site.

Monsieur le Maire demande qu'il n'y ait pas de rupture ou, au maximum 24 h, dans la continuité du service lors du changement d'hébergement et insiste bien sur le suivi par les services administratifs des opérations de maintenance du parc informatique par la Commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

→ **entérine** les propositions de la Commission d'Appel d'Offres à savoir :

- Hébergement et maintenance du site : société ISL
- Maintenance du parc informatique : société THIBJO

→ **autorise** le Maire à signer les contrats et avenants éventuels pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

#### 4) CONTRAT MAINTENANCE INTRUSION MAIRIE – DECISION A INTERVENIR

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

M. NICOLAY rappelle à l'Assemblée que la mairie est dotée d'une alarme mais que jusqu'à présent, aucun contrat de maintenance n'avait été passé avec la société AB sécurité, le système n'ayant pas connu de problème.

Une intervention a dû être demandée récemment pour reprogrammer le système, les numéros de téléphone des personnes qui sont contactées lors du déclenchement de l'alarme ayant changé et une panne de secteur a également nécessité une intervention mais téléphonique cette fois. L'intervention a été facturée : 124,38 € TTC

AB Sécurité a fait une proposition de contrat de maintenance qui donne droit à une visite annuelle de contrôle de tous les appareils avec réglages et essais ainsi que toutes les interventions de dépannage demandées dans le courant de l'année, main d'œuvre et déplacement compris, le tout pour un montant de 155,48 € TTC.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**donne** un avis favorable au contrat de maintenance avec la société AB Sécurité relatif à l'alarme de la Mairie.

Adopté à l'unanimité.

#### 5) EGLISE SAINT QUENTIN – CONVENTION DE DELEGATION

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune avait confié au Conseil Général la gestion de l'utilisation et de l'entretien de la chapelle Saint Quentin par une convention qui est à ce jour caduque.

Afin de poursuivre cette collaboration, un projet de convention a été établi entre la commune, l'Evêque de Metz et le Conseil Général.

Il rappelle que le conseil Général a participé financièrement à l'aménagement de la chapelle : le tabernacle, l'autel et l'ambon réalisés par l'artiste mosellan Jean-Marie PIROT-ARCABAS ont été acquis et installés par le Département. Puis M. le Maire donne lecture du projet de convention qui a été remis à chaque membre de l'assemblée.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **accepte** des termes de la convention susdite selon le modèle annexé.
- **autorise** le Président du Conseil Général à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

#### 6) SIVO – MARCHE PLACE DE L'EUROPE

**Rapporteur : Monsieur NAVROT**

Monsieur NAVROT explique à l'Assemblée que le SIVO va engager les travaux d'aménagement de la Place de l'Europe avant le vote du budget primitif 2009 de la commune et que par conséquent, il convient d'autoriser le Maire à engager les dépenses avant qu'elles ne soient budgétées conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Il précise qu'une provision avait été prévue au budget supplémentaire 2008 et qu'elle figure en reste à réaliser mais que cela n'est pas suffisant pour commander les travaux.

**Montant des travaux HT :** 122 000 €  
**Honoraires maître d'œuvre HT :** 16 500 €

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- o **autorise** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses susmentionnées avant le vote du budget primitif 2009.
- o **précise** que ces crédits seront inscrits au budget primitif 2009 lors de son adoption.

Adopté à l'unanimité.

## **7) CHEMIN DU LONGEAU – DECISION A INTERVENIR**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la présentation du projet de réfection de voirie aux riverains du Chemin du Longeau, M. BOMBARDIER, propriétaire d'un immeuble à l'extrémité du chemin a demandé à la municipalité d'abaisser la chaussée de 20 cm au niveau de son habitation par rapport à la cote actuelle invoquant le fait que la voirie a été surélevée au fil du temps et que cela a pour conséquence l'impossibilité d'accéder à son garage. Le surcoût de cette opération s'élèverait pour la commune à environ 18 000 €.

Après de nombreux courriers, l'avocat de M. BOMBARDIER a fait part de la proposition de son client à savoir, la prise en charge par lui-même de la moitié du surcoût chiffré par l'entreprise soit 8 962.22 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que cette affaire a été évoquée à plusieurs reprises lors de réunions de bureau et en particulier lors de la réunion de bureau du mardi 16 décembre dernier où il a été décidé qu'il serait préférable d'accepter cette proposition afin d'éviter un enlèvement de la situation qui serait préjudiciable à la Collectivité et surtout aux autres riverains.

M. NICOLAY informe, qu'après renseignements pris auprès des services juridiques du SIVO, Monsieur BOMBARDIER doit faire auprès de la Commune, par écrit, « une offre de concours ». Il peut s'agir d'un simple courrier adressé au Maire dès lors qu'il est suffisamment explicite et permet au Conseil Municipal de se prononcer en toute connaissance de cause.

Dès que la proposition parviendra à la Commune, il reviendra au Conseil Municipal de décider de l'accepter ou non.

Elle fera l'objet d'une nouvelle délibération. Une fois l'offre acceptée, elle devient un engagement définitif et oblige celui que l'a faite à respecter sa parole. Notification de la délibération acceptant l'offre sera faite à M. BOMBARDIER.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**donne** un accord de principe à la proposition de M. BOMBARDIER en attendant de recevoir son offre de concours.

Adopté à l'unanimité.

## **8) DROITS DE STATIONNEMENT 2009 – DECISION A INTERVENIR**

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur NICOLAY rappelle au Conseil les tarifs décidés lors de sa séance du 26 novembre 2007 pour les droits de stationnement 2007 :

- 47 € le ml avec un minimum de 126 €
- 47 € par jour pour les droits de stationnement à caractère d'animation à but lucratif.

Compte tenu de l'absence d'actualisation pour 2008, il propose d'appliquer à ces tarifs un taux de 4 % arrondi à l'euro supérieur.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**fixe** les droits de stationnement 2009 comme suit

- 48.88 € soit 49 € le ml pour un minimum de 131 €
- 49 € par jour pour les droits de stationnement à caractère d'animation à but lucratif.

Adopté à l'unanimité.

## 9) TAXI – ACTUALISATION DU DROIT DE STATIONNEMENT 2009

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur NICOLAY informe l'assemblée qu'en date du 29 janvier 2007, le conseil a décidé d'accorder à Monsieur LEROND une place de stationnement de taxi sur la commune au prix de 360 €/an.

Le paiement s'effectue à terme échu. Aucune augmentation n'a été faite pour 2008.

Le Maire propose qu'on applique une augmentation similaire à celle appliquée aux droits de stationnement soit 4 %.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**fixe** le tarif du droit de stationnement du taxi à 374 € pour l'année 2009.

Adopté à l'unanimité.

## 10) CHANGEMENT DES FENETRES DE L'ECOLE MATERNELLE ARC EN CIEL – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DGE

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur NICOLAY rappelle à l'Assemblée que la commune a procédé, en 2007, au remplacement des 3 portes principales de l'école maternelle Arc En Ciel. Ce dossier avait bénéficié d'une subvention au titre de la DGE. Il convient de procéder cette année au remplacement des fenêtres. Les travaux sont estimés à environ 30 000 € HT. Un appel d'offres a été lancé le 28 janvier dernier. Il invite le Conseil à se prononcer sur ce dossier.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **approuve** le projet de travaux de remplacement des fenêtres de l'école maternelle Arc en Ciel.
- **sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la dotation globale d'équipement pour la réalisation de cet aménagement.
- **décide** la prise en charge, sur ses fonds propres, des dépenses non subventionnées et l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2009.
- **autorise** le Maire à engager les travaux dès que le dossier sera reconnu complet par l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

## 11) TRAVAUX PLACE DE L'EUROPE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

**Rapporteur : Monsieur NAVROT**

Monsieur NAVROT rappelle à l'assemblée que la commune a décidé d'entreprendre l'aménagement de la Place de l'Europe dans des délais rapides et que la commune pourrait prétendre obtenir des subventions

de diverses institutions. Il propose de déposer plusieurs dossiers auprès de ces organismes. Il précise qu'après renseignements pris auprès des services du FEDER (Région), les travaux ne sont pas éligibles.

#### a) Demande de subvention à la Fondation du Patrimoine

L'aménagement de la Place de l'Europe a été décidée afin de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure composé de la Maison de Robert Schuman, du Musée Robert Schuman que le Conseil Général est en train de construire ainsi que de la chapelle fortifiée Saint Quentin (XIIème siècle, classée Monument Historique) dans laquelle repose M. SCHUMAN. Ces travaux doivent démarrer dans les plus brefs délais afin d'être terminés pour le 9 mai, date d'inauguration du Musée.

Coût des travaux estimé : 122 000 € HT  
Honoraires Maîtrise d'œuvre : 16 500 € HT

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **sollicite** de la Fondation du Patrimoine une subvention pour les travaux énumérés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

#### b) Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Europe, la commune a transmis un dossier à Monsieur GROSDIDIER, Député, afin de solliciter une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

L'aménagement de la Place de l'Europe a été décidée afin de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure composé de la Maison de Robert Schuman, du Musée Robert Schuman que le Conseil Général est en train de construire ainsi que de la chapelle fortifiée Saint Quentin (XIIème siècle, classée Monument Historique) dans laquelle repose M. SCHUMAN. Ces travaux doivent démarrer dans les plus brefs délais afin d'être terminés pour le 9 mai, date d'inauguration du Musée.

Coût des travaux estimé : 122 000 € HT  
Honoraires Maîtrise d'œuvre : 16 500 € HT  
Total HT 138 500 € HT

D'autres organismes ont été sollicités pour l'octroi de subvention. Celles-ci sont en cours d'études : Le Préfet de Région, Fondation du Patrimoine, Le Sénat, La Commission Européenne, le Parlement Européen et l'Eurogroupe.

La part non subventionnée sera prise sur les fonds propres de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **approuve** le plan de financement susvisé.

Adopté à l'unanimité.

#### c) Demande de subvention au SGAR / Préfecture de Région

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Europe, la commune a décidé de solliciter Monsieur le Préfet de Région pour l'octroi d'une subvention au titre de « l'Europe ».

L'aménagement de la Place de l'Europe a été décidée afin de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure composé de la Maison de Robert Schuman, du Musée Robert Schuman que le Conseil Général est en train de construire ainsi que de la chapelle fortifiée Saint Quentin (XIIème siècle, classée Monument Historique) dans laquelle repose M. SCHUMAN. Ces travaux doivent démarrer dans les plus brefs délais afin d'être terminés pour le 9 mai, date d'inauguration du Musée.

Coût des travaux estimé : 122 000 € HT  
Honoraires Maîtrise d'œuvre : 16 500 € HT  
Total HT 138 500 € HT

D'autres organismes ont été sollicités pour l'octroi de subvention. Celles-ci sont en cours d'études :

Fondation du Patrimoine, Ministère de l'Intérieur, Le Sénat, La Commission Européenne, le Parlement Européen et l'Eurogroupe.

La part non subventionnée sera prise sur les fonds propres de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **approuve** le plan de financement susvisé.

Adopté à l'unanimité.

#### **d) Demande subvention au Sénat**

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Europe, la commune a déposé un dossier de demande de subvention et sollicité Monsieur le Président du Sénat.

L'aménagement de la Place de l'Europe a été décidée afin de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure composé de la Maison de Robert Schuman, du Musée Robert Schuman que le Conseil Général est en train de construire ainsi que de la chapelle fortifiée Saint Quentin (XIIème siècle, classée Monument Historique) dans laquelle repose M. SCHUMAN. Ces travaux doivent démarrer dans les plus brefs délais afin d'être terminés pour le 9 mai, date d'inauguration du Musée.

Coût des travaux estimé:	122 000 € HT
Honoraires Maîtrise d'œuvre :	16 500 € HT
Total HT	138 500 € HT

D'autres organismes ont été sollicités pour l'octroi de subvention. Celles-ci sont en cours d'études :  
Le Préfet de Région, Fondation du Patrimoine, Ministère de l'Intérieur, La Commission Européenne, le Parlement Européen et l'Eurogroupe.

La part non subventionnée sera prise sur les fonds propres de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **approuve** le plan de financement susvisé.

Adopté à l'unanimité.

#### **e) Demande de subvention à la Commission Européenne**

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Europe, la commune a déposé un dossier de demande de subvention et sollicité Monsieur le Président de la Commission Européenne.

L'aménagement de la Place de l'Europe a été décidée afin de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure composé de la Maison de Robert Schuman, du Musée Robert Schuman que le Conseil Général est en train de construire ainsi que de la chapelle fortifiée Saint Quentin (XIIème siècle, classée Monument Historique) dans laquelle repose M. SCHUMAN. Ces travaux doivent démarrer dans les plus brefs délais afin d'être terminés pour le 9 mai, date d'inauguration du Musée.

Coût des travaux estimés :	122 000 € HT
Honoraires Maîtrise d'œuvre :	16 500 € HT
Total HT	138 500 € HT

D'autres organismes ont été sollicités pour l'octroi de subvention. Celles-ci sont en cours d'études :  
Le Préfet de Région, Fondation du Patrimoine, Ministère de l'Intérieur, le Sénat, le Parlement Européen et l'Eurogroupe.

La part non subventionnée sera prise sur les fonds propres de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- approuve le plan de financement susvisé.

Adopté à l'unanimité.

### f) Demande de subvention au Parlement Européen

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Europe, la commune a déposé un dossier de demande de subvention et sollicité Monsieur le Président du Parlement Européen.

L'aménagement de la Place de l'Europe a été décidée afin de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure composé de la Maison de Robert Schuman, du Musée Robert Schuman que le Conseil Général est en train de construire ainsi que de la chapelle fortifiée Saint Quentin (XIIème siècle, classée Monument Historique) dans laquelle repose M. SCHUMAN. Ces travaux doivent démarrer dans les plus brefs délais afin d'être terminés pour le 9 mai, date d'inauguration du Musée.

Coût des travaux estimés :	122 000 € HT
Honoraires Maîtrise d'œuvre :	16 500 € HT
Total HT	138 500 € HT

D'autres organismes ont été sollicités pour l'octroi de subvention. Celles-ci sont en cours d'études : Le Préfet de Région, Fondation du Patrimoine, Ministère de l'Intérieur, La Commission Européenne, le Sénat et l'Eurogroupe.

La part non subventionnée sera prise sur les fonds propres de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **approuve** le plan de financement susvisé.

Adopté à l'unanimité.

### g) Demande de subvention à l'Eurogroupe.

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Europe, la commune a déposé un dossier de demande de subvention et sollicité Monsieur le Président de l'Eurogroupe.

L'aménagement de la Place de l'Europe a été décidée afin de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure composé de la Maison de Robert Schuman, du Musée Robert Schuman que le Conseil Général est en train de construire ainsi que de la chapelle fortifiée Saint Quentin (XIIème siècle, classée Monument Historique) dans laquelle repose M. SCHUMAN. Ces travaux doivent démarrer dans les plus brefs délais afin d'être terminés pour le 9 mai, date d'inauguration du Musée.

Coût des travaux estimés :	122 000 € HT
Honoraires Maîtrise d'œuvre :	16 500 € HT
Total HT	138 500 € HT

D'autres organismes ont été sollicités pour l'octroi de subvention. Celles-ci sont en cours d'étude : FEDER, Fondation du Patrimoine, Ministère de l'Intérieur, La Commission Européenne, le Parlement Européen et le Sénat.

La part non subventionnée sera prise sur les fonds propres de la commune.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **approuve** le plan de financement susvisé.

Adopté à l'unanimité.

## 12) DEPART EN RETRAITE – DECISION A INTERVENIR

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que si la commune souhaite faire un geste lors de départ en retraite de membres du personnel municipal, il convient de prendre une délibération décidant le principe de l'octroi de cadeaux aux agents.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **autorise** le Maire à offrir un cadeau de la part de la municipalité lors des départs en retraite.

Adopté à l'unanimité.

### 13) LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL – DECISION A INTERVENIR

**Rapporteur : Monsieur NICOLAY**

Monsieur NICOLAY fait part au conseil que Monsieur DANOIS, policier municipal en retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 bénéficiait lorsqu'il était en fonction d'un logement de service (F4) sis 1 rue de la Cheneau.

Il a été proposé à Monsieur DANOIS de lui laisser à disposition cet appartement moyennant le paiement d'un loyer. Pour information, l'immeuble compte 2 F3 et 2 F4.

Si l'on se base sur le loyer payé par le logement identique celui-ci s'élève à 521.67 € sans les charges.

M. BRABLE demande à ce qu'une évaluation soit demandée pour information à France Domaines.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- o **décide** de louer le logement à M. DANOIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au prix de 521,67 €. La révision du loyer se fera annuellement.
- o **autorise** le Maire à signer le bail y afférent.

Adopté à l'unanimité.

### 14) REMBOURSEMENT DE SINISTRES

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que trois sinistres viennent d'être remboursés par les assurances, à savoir :

1. Panneaux de signalisation pour un montant de 726.21 €, sinistre survenu le 7 décembre 2007.
2. Nettoyage de la Rue de l'Abbé Roget suite au déversement accidentel de ciment par une entreprise, sinistre du 3 Octobre 2008 pour un montant de 750 €.
3. Candélabre accidenté rue de la Cheneau, sinistre du 16 avril 2008 pour 735.87 €.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **autorise** le Maire à procéder à l'encaissement des chèques énumérés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

### 15) DIVERS

#### A. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

**Rapporteur : Monsieur BRABLE**

Monsieur BRABLE informe le Conseil que le Maire n'a pas fait application du droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- |                    |                      |                        |
|--------------------|----------------------|------------------------|
| ➤ Local d'activité | section 10, n°327/64 | 7 chemin de la Moselle |
| ➤ Immeuble         | section 9, n°2       | route de Longeville    |

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**prend acte** de la décision du Maire de ne pas faire application du droit de préemption urbain pour les biens ci-dessus énoncés.

Adopté à l'unanimité.

## **B. SUBVENTION DU CLUB DES SENIORS AU PROFIT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

**Rapporteur ; Madame GAUGIN**

Madame GAUGIN informe l'Assemblée que le Club des Seniors a versé une subvention d'un montant de 100 € à la commune au profit de l'accueil périscolaire pour leur participation au marché de Noël.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **accepte** cette subvention et décide de l'affecter aux dépenses du service d'accueil périscolaire.

Adopté à l'unanimité.

## **C.: TRAVAUX PLACE DE L'EUROPE - Demande de subvention à la Région**

**Rapporteur : M. NAVROT**

Dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Europe, la commune a décidé de solliciter Monsieur le Préfet de Région au titre de la politique régionale d'appui au développement des territoires.

Ces travaux d'aménagement ont été décidés afin de mettre en valeur le patrimoine bâti qui l'entoure et composé par la Maison de Robert Schuman, le Musée Robert Schuman que le Conseil Général est en train de construire ainsi que la chapelle fortifié Saint Quentin (XIIème siècle, classée Monument Historique) dans laquelle repose M. SCHUMAN. Ces travaux doivent démarrer dans les plus brefs délais afin d'être terminés pour le 9 mai, date d'inauguration du Musée.

Coût des travaux estimés :	122 000 € HT
Honoraires Maîtrise d'œuvre :	16 500 € HT
Total HT	138 500 € HT

D'autres organismes ont été sollicités pour l'octroi de subvention. Celles-ci sont en cours d'études : Fondation du Patrimoine, Ministère de l'Intérieur, le SGAR, le Sénat, la Commission Européenne, le Parlement Européen et l'Eurogroupe.

La part non subventionnée sera prise sur les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement susvisé.

Séance levée à 21 h 20

SCY-CHAZELLES, le 7 février 2009

Le secrétaire de séance  
Gilbert KAUFFER

Le Maire  
Jacques STRAUB